
ASSOCIATION UNIFRANCE

13 rue Henner
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « UNIFRANCE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement de l'autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 ainsi que les incidences liées.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Produits constatés d'avance

Comme indiqué au paragraphe 5.5 des notes sur le bilan de l'annexe, l'association a enregistré un produit constaté d'avance correspondant à la part de subvention reçue du Centre National du Cinéma et de l'Image animé non utilisée à la date de clôture au titre des aides aux distributeurs de films d'un montant de 2 254 K€ au 31/12/2025.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la procédure mise en place pour identifier et suivre les aides attribuées.

Provision pour risque de non-recouvrement de créance

Comme indiqué au paragraphe 5.7 Provision pour risques et charges de l'annexe, les comptes annuels de l'association comprennent une provision pour risque de 84,8 K€ pour le risque de non-recouvrement de sommes versées à un prestataire par Unifrance, portées à l'actif en Autres créances, mais dont la réalité de la prestation est contestée.

Nos travaux ont notamment consisté à s'assurer que l'estimation retenue se base sur une appréciation actualisée de la gouvernance de l'évolution du litige.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 18 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Herve DEQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H Dequi', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'H' and a trailing flourish.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 369 947	1 341 794	28 153	191 087	-162 933	-85.27
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 160 763	1 012 159	148 604	192 682	-44 077	-22.88
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				2 064	-2 064	-100.00
	Autres immobilisations financières	133 399		133 399	130 666	2 732	2.09
Total II		2 664 109	2 353 953	310 156	516 498	-206 342	-39.95
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	335 072	117 120	217 952	203 919	14 033	6.88
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	1 393 685		1 393 685	1 641 461	-247 776	-15.09
	Charges constatées d'avance (2)	561 285		561 285	762 847	-201 563	-26.42
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	4 107 403		4 107 403	1 170 353	2 937 050	250.95
Total III		6 397 445	117 120	6 280 325	3 778 581	2 501 744	66.21
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		9 061 554	2 471 073	6 590 481	4 295 079	2 295 402	53.44

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	486 498		486 498			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	-110 126		-14 722		-95 404	-648.02
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	226 203		-95 404		321 606	337.10
	Situation nette (sous total)	602 574		376 372		226 203	60.10
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	602 574		376 372		226 203	60.10
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques	84 823		141 959		-57 135	-40.25
	Provisions pour charges						
	Total IV	84 823		141 959		-57 135	-40.25
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	637 093		878 462		-241 369	-27.48
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	859 162		611 675		247 487	40.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	36 505		25 041		11 465	45.78
	Produits constatés d'avance	4 370 322		2 261 570		2 108 752	93.24
	Total V	5 903 083		3 776 749		2 126 335	56.30
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 590 481		4 295 079		2 295 402	53.44

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 1 268 305 1 515 178
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	461	402	483	044	-21 642	-4.48
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 535	635	1 744	269	-208 634	-11.96
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	12 699	762	12 225	719	474 042	3.88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	361	621	509	875	-148 254	-29.08
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	57	135	1	577	55 559	NS
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	57	771	92	924	-35 153	-37.83
Total I	15 173	325	15 057	408	115 917	0.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	9 530	312	9 869	703	-339 391	-3.44
Aides financières	39	581	40	508	-927	-2.29
Impôts, taxes et versements assimilés	362	129	390	511	-28 382	-7.27
Salaires et traitements	3 244	707	3 040	711	203 995	6.71
Cotisations sociales	1 318	567	1 402	278	-83 711	-5.97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	223	070	245	429	-22 359	-9.11
Dotations aux provisions	4	430	12	475	-8 045	-64.49
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	215	711	170	861	44 850	26.25
Total II	14 938	506	15 172	476	-233 969	-1.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	234	819	-115	067	349 887	304.07

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	40	918	53	846	-12 928	-24.01
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change	1	564	557		1 007	180.90
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	42	482	54	403	-11 921	-21.91
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		5			5	
Différences négatives de change	49	883	11	418	38 465	336.87
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	49	888	11	418	38 470	336.91
2. Résultat financier (III-IV)	-7	407	42	984	-50 391	-117.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	227	413	-72	083	299 496	415.49
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1	210	23	321	-22 111	-94.81
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-1	210	-23	321	22 111	94.81
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	15	215 807	15	111 811	103 996	0.69
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	14	989 605	15	207 215	-217 610	-1.43
5. EXCEDENT OU DEFICIT	226	203	-95	404	321 606	337.10

ANNEXE DES COMPTES CLOS AU 31/12/2025

Unifrance est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 22 août 1949 et publiée au Journal Officiel de la République française du 6 septembre 1949. Elle a pour objet d'accompagner sur les marchés internationaux les films de long métrage et de court métrage et les œuvres audiovisuelles et d'assurer la promotion internationale du cinéma et de l'audiovisuel français en organisant, tant en France qu'à l'étranger, toutes manifestations et actions tendant à étendre le prestige et la renommée de la production cinématographique et audiovisuelle hexagonale ainsi que d'en favoriser la diffusion et la commercialisation.

L'association est principalement financée par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/12/2025 présente un montant total du bilan de 6 590 K€ et dégage un résultat positif de 226 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2022-06
- Le règlement ANC 2023-06 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-01.
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau plan comptable issu du règlement de l'Autorité des normes comptables relatif à la modernisation des états financiers ANC 2022-06.

Cette première application, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues. Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats financiers de l'association, à l'exception du reclassement des charges constatées d'avance au poste Créances.

3.EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le CNC a octroyé une aide exceptionnelle d'un montant de 4 214 K€ destinée à soutenir le projet d'acquisition immobilière située au 13, rue Henner – 75009 Paris. L'association a reçu 730 K€ au 31 décembre 2025.

4.EVENEMENTS MARQUANTS POST CLOTURE

Le 25 mars l'association a acquis l'ensemble immobilier situé au 13, rue Henner – 75009 Paris pour un montant de 11 950 K€ financé par 450 K€ en fonds propres et 11 500 K€ par emprunts bancaires. Par ailleurs, des travaux et des frais liés à la période transitoire de travaux le coût total prévisionnel de cette acquisition et réaménagement est estimée à 15 614 K€

5.NOTES SUR LE BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus. Les droits mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles : 1 à 10 ans
- Immobilisations corporelles :
 - Installations générales, agencement et aménagement divers : 5 ans et 8 ans
 - Matériel de bureau et informatique, matériel audio : 3 ans et 5 ans
 - Mobilier : 5 ans et 8 ans.

5.2 Avances et acomptes versés sur commandes

Les acomptes versés soient 677 K€ concernent des avances de prestations de services pour des opérations qui se dérouleront sur l'année 2026 (réservation d'hôtel, du traiteur, à Paris pour les rendez-vous de janvier 2026, réservation stand Berlin 2026).

5.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le présent arrêté laisse apparaître une provision pour dépréciation des comptes clients d'un montant de 117 K€.

5.4 Les autres créances

Les autres créances comprennent un paiement fournisseur litigieux de 8,8 K€ qui a fait l'objet d'une contestation de la part d'Unifrance. Une provision pour risque a été enregistrée à ce titre au

31.12.2022 et est maintenue au 31.12.2025. La créance a déjà été réglée par Unifrance et maintenue à l'actif du bilan au 31.12.2025.

5.5 Charges constatées d'avance / Produits constatés d'avance :

- Les **charges** constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 561 K€ au 31.12.2025 et se composent notamment de :

- 172 K€ pour le festival du film français au Japon 2026
- 99 K€ des charges diverses d'abonnement média, données et prestataires informatiques
- 75 K€ pour le festival de Cannes 2026
- 73 K€ pour les Rendez-vous de New-York 2026
- 60 K€ pour le festival de Berlin 2026
- 40 K€ d'événements audiovisuels (Seriesmania, Mip London)
- 33 K€ de coûts afférents aux Rendez-vous du cinéma français à Paris 2026
- 9 K€ relatifs à diverses charges

-Les **produits** constatés d'avance :

Les **produits** constatés d'avance s'élèvent à 4 370 K€ au 31.12.2025 et se composent notamment de:

- 2 254 K€ de produits constatés d'avance relatifs aux aides distributeurs engagées et non-payées aux bénéficiaires à la clôture. La part de produits constatés d'avance relatifs à l'aide du CNC 2025 est de 1 089 K€. Le produit constaté d'avance lié au reliquat 2024 s'élève à 1 165 K€ à la clôture.
- 920 K€ de produits constatées d'avance relatifs à la convention MEAE 2026
- 730 K€ de produits constatées d'avance relatifs au versement d'une subvention spéciale du CNC pour l'acquisition immobilière prévue en 2026.
- 231 K€ de facturations d'avance d'accréditations relatives à 2026
- 158 K€ de subvention Anima Mundi 2026
- 28 K€ de produits constatées d'avance relatifs à la convention concernant le plan de relance 2022-2023 signé avec le CNC en 2022 pour une période de deux ans 2022 et 2023. Le montant de la subvention est de 3 000 K€ et a été consommée à hauteur de 2 872 K€ à fin 2025.
- 49 K€ de facturation d'avance relative à 2026

5.6 Fonds Propres

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2024 : 376,3 K€uros
- Résultat Exercice au 31/12/2025 : 226,2 K€uros
- Fonds propres au 31/12/2025 : 602,5 K€uros

5.7 Provision pour risques et charges

Elles comprennent :

- 84,8 K€ pour un risque de non recouvrement de sommes versées à un prestataire dont UNIFRANCE conteste la réalité de la prestation. La créance a déjà été réglée par Unifrance et est reportée à l'actif du bilan.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Subventions d'exploitation

L'association perçoit des subventions de fonctionnement de ses principaux financeurs. En 2025 Unifrance à perçu :

- 9 630 K€ du Centre National du Cinéma dont :
 - 9 555 K€ au titre des activités récurrentes de l'association
 - 60 K€ au titre de l'aide à l'exportation de courts métrages français
 - 15 K€ au titre de la French immersion

Complété, au titre de l'aide à la distribution, par 1 910 K€ fléchés par le CNC :

- 1 850 K€ au titre de l'aide à la distribution de longs métrages français à l'étranger
- 60 K€ au titre de la gestion de l'aide

- 920 K€ du Ministères des Affaires étrangères

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue par la convention applicable de la distribution cinématographique.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré par ailleurs par la probabilité de son versement et calculé de manière rétrospective, a été évalué à 572 K€ dans l'hypothèse de départ à 64 ans pour les cadres.

La méthode retenue pour cette évaluation est la « méthode des unités de crédit projetées ». Le montant auquel conduit cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

- Taux d'actualisation retenu : 3.60%
- Taux de charges sociales retenu : 50 %

Les montants estimés pour les 6 prochaines années à savoir 362 K€ se répartissent comme suit :

<u>Horizons</u>	<u>Engagements (K€)</u>
<u>1</u>	50
<u>3</u>	118
<u>4</u>	137
<u>6</u>	57

7.2 Effectif moyen

L'effectif moyen est de 52,81 pour l'exercice contre 56,55 pour l'exercice précédent

7.3. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives du point de vue de l'administration fiscale. Elle est soumise aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Le montant du déficit reportable à la clôture s'élève à 984,4 K€.

L'association est soumise à la taxe sur les salaires.

7.4. Contributions volontaires en nature

L'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature en raison de leur caractère non significatif.

7.5. Information sur les rémunérations

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

7.6. Les honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires	Montant HTen Euros
Afférents à la certification des comptes	22 400
Afférents aux services autres	19 500
TOTAL	41 900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 369 947		
Installations générales agencements aménagements divers		613 607		2 563
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		531 097		13 497
	TOTAL	1 144 704		16 060
Prêts, autres immobilisations financières		132 730		2 732
	TOTAL	132 730		2 732
TOTAL GENERAL		2 647 381		18 792
		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Poste à Poste	Cessions	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			1 369 947
Installations générales agencements aménagements divers				616 170
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				544 593
	TOTAL			1 160 763
Prêts, autres immobilisations financières	2 064			133 399
	TOTAL	2 064		133 399
TOTAL GENERAL		2 064		2 664 109

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 178 861	1 62 933		1 341 794
Installations générales agencements aménagements divers		480 833	2 6 674		50 7 50 6
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		471 18 9	3 3 463		50 4 6 53
	TOTAL	952 02 2	60 13 7		1 012 15 9
TOTAL GENERAL		2 13 0 883	223 070		2 353 953
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	162 933			
Instal.générales agenc.aménag.divers		26 674			
Matériel de bureau informatique mobilier		33 463			
	TOTAL	60 137			
TOTAL GENERAL		223 070			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	486 498				486 498
Report à nouveau	-14 722	-95 404	0	0	-110 126
Excédent ou déficit de l'exercice	-95 404	95 404	226 203		226 203
Situation nette	376 372		226 203	0	602 574
TOTAL I	376 372		226 203	0	602 574

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	14 1 959		57 135		84 823
TOTAL	14 1 959		116 597		84 823

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	112 690	4 430			117 120
TOTAL	112 690	4 430			117 120
TOTAL GENERAL	254 649	4 430	116 597		201 943

Dont dotations et reprises d'exploitation		63 892	57 135		
---	--	--------	--------	--	--

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	133 399		133 399
Autres créances clients	335 072	335 072	
Personnel et comptes rattachés	1 551	1 551	
Taxe sur la valeur ajoutée	484 662	484 662	
Débiteurs divers	907 473	907 473	
Charges constatées d'avance	561 285	561 285	
TOTAL	2 423 442	2 290 042	133 399

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	637 093	637 093		
Personnel et comptes rattachés	466 193	466 193		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	270 069	270 069		
Taxe sur la valeur ajoutée	98 464	98 464		
Autres impôts taxes et assimilés	24 436	24 436		
Autres dettes	36 505	36 505		
Produits constatés d'avance	4 370 322	4 370 322		
TOTAL	5 903 083	5 903 083		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	60 428
Autres créances	1 437
Disponibilités	40 918
Total	102 783

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 706
Dettes fiscales et sociales	588 335
Autres dettes	15 483
Total	767 524

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	561 285
Total	561 285
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 370 322
Total	4 370 322